

# Commune de BELLECOMBE

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2014

Convocation du 4 juillet 2014 Secrétaire de séance : Stéphane GROS

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présents : Mme Estelle PERRIER

Mrs. François CASAGRANDE, Bernard FELLMANN, Stéphane GROS, Dominique GROS, Gilles GROS, Frédéric PITEL

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 2 juin 2014 est approuvé par 7 voix POUR.

## ORDRE DU JOUR

### TRAVAUX SUR LA VC5 :

Le projet avance. Le cabinet Colin et associés est venu faire le relevé du chemin et des parcelles adjacentes le 20 juin. Le plan d'alignement provisoire est établi et montre que l'élargissement sera possible dans le cadre de l'emprise communale actuelle. Le SIDEC a pris connaissance de ce plan et vient sur le terrain le 11 juillet pour une approche plus précise des travaux.

### RAPPORT SUR LE SERVICE DE L'EAU 2013 :

Le maire présente au Conseil le rapport du service de l'eau 2013 réalisé par le délégataire du Syndicat des Eaux du Haut Jura Sud. Ce rapport reprend les chiffres clés du réseau et du service, les principales opérations réalisées comme le renouvellement d'un réducteur de pression aux Bouchoux, le lavage des canalisations, les travaux de mise en conformité du stockage des réactifs à l'usine de production d'eau. Il donne à lire les indicateurs de consommation des communes adhérentes, la performance sur la qualité de l'eau et l'équilibre financier du système. Ce rapport reste disponible à la consultation au secrétariat de mairie pour tous les administrés.

### RAPPORT DU SICTOM 2013 :

Le maire présente au Conseil le rapport du SICTOM du Haut Jura pour l'année 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, rapport auquel est joint le compte administratif 2013 du SICTOM. Le rapport fait le point sur la collecte des déchets ménagers, sur les déchèteries, la compostière, la redevance spéciale et le prix de revient des divers services. Ce rapport reste disponible à la consultation au secrétariat de mairie pour tous les administrés.

### PLU

M. le Maire revient sur le calendrier final du PLU communal. Le préfet du Jura a un mois pour engager éventuellement un recours gracieux sur les éléments qu'il jugerait incompatibles avec les règles d'urbanisme. A cette date, aucun recours préfectoral n'est parvenu en mairie. L'affichage de la délibération et la publication de cette décision dans la Voix du Jura du 5 juin rendent en principe le PLU opposable. Il faut attendre la décision finale de la DDT après que les preuves de la publication aient été validées. Le maire précise que Jura Habitat vient de terminer l'édition des CDROM qui seront envoyés aux Personnes Publiques Associées et éventuellement aux personnes qui en feront la demande. Le dossier « papier » est consultable en mairie et en sous-préfecture.

Le maire signale la demande de documents de M. Jacky Verguet reçue en mairie le 13 juin au sujet du PLU, demande qui sera traitée dans les délais légaux de communication des documents administratifs, le PLU version numérique étant désormais disponible.

Le maire revient sur la mise en œuvre du PLU qui devient le document de référence pour la commune, en particulier pour l'instruction des dossiers de construction. Ce document facilitera les avis donnés aux porteurs de projets puisque la plupart des critères de construction sont précisés dans le document. Les administrés pourront s'y référer à tout moment pour vérifier si leur projet entre ou non dans les règles fixées en commun. A ce titre, le maire signale un démarrage de construction d'une cabane dans une clairière des Mouilles et donne lecture du courrier qu'il a fait parvenir à M. Fleury, propriétaire du terrain, pour l'enjoindre de remettre le terrain dans sa configuration d'origine.

### MOTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE France :

L'Association des Maires de France propose une motion pour réagir à la baisse des aides de l'Etat et en particulier de la Dotation Globale de Fonctionnement. Cette année, cette dotation a été diminuée de 1000€ pour Bellecombe et cette baisse est programmée pour les années qui viennent. Après lecture de la proposition de motion, le Conseil l'approuve par 6 voix POUR. Le maire est chargé de la transmettre à l'AMF.

## INFORMATIONS DIVERSES

- Assurances de la commune :

Suite à la fin du contrat signifiée par Jurassurances, les compagnies d'assurance ont été sollicitées. La MAIF a déjà déposé une proposition. D'autres devis sont attendus. La décision sera prise au conseil municipal d'août après une réunion de la commission Finances de la commune.

- Bilan du déneigement hiver 2013/2014 :

Le maire fait le bilan financier de la campagne de déneigement des voies communales et rurales de la commune. Les dépenses se montent à 14920,49€ TTC. Cette saison hivernale a été un peu moins rude, donc moins coûteuse que la saison 2012/2013 (19023,17€ TTC).

- Elagage des lignes HTA :

Des démarches avaient été engagées par la commune et par des particuliers auprès d'ERDF après les chantiers d'élagage menés sur la commune sous les lignes de moyenne tension. Les propriétaires se sont en effet plaints du fait que l'élagage n'ait pas été réalisé dans les règles et que les branchages aient été laissés sur place sans être rangés ni broyés. ERDF répond que sur les terrains privés, les élagueurs laissent les branchages « à disposition des propriétaires ».

- Projet de classement paysager à Bellecombe :

La DREAL de Franche Comté a pris récemment contact avec la mairie pour évoquer le classement éventuel de la combe principale de Bellecombe. Une réunion s'est tenue en mairie le 19 juin avec des représentants de la DREAL, du PNR du Haut Jura, de la DDT et le responsable du bureau d'études chargé de la sélection des sites typiques du relief et du paysage des combes du Jura. C'est ce type de paysage qui manque au registre des paysages à conserver dans le patrimoine franc-comtois et national. Le maire, Stéphane Gros et Frédéric Pitel ont demandé que leur soient précisés les enjeux de ce classement pour le territoire et en particulier les contraintes liées à ce statut. Le calendrier de cette procédure s'étale sur trois ans environ. Le Conseil attend les décisions de la DREAL sur cette question qui ne pèse pas actuellement sur les activités ordinaires de la commune ni sur la gestion de l'urbanisme.

- Enquête « Forêt » :

La Communauté de communes Haut Jura Saint Claude accueille une stagiaire de fin d'études d'agronomie pour un diagnostic sur la gestion de la forêt et sur ses perspectives économiques. Rendez-vous est pris pour un échange le 11 juillet à 10 heures.

- Carte Avantages Jeunes :

Les cartes Avantages Jeunes ont été commandées pour la saison 2014/2015. Elles seront remises aux jeunes de la commune à partir du 1<sup>er</sup> septembre.

La séance est levée à 23 h 30.

Le Maire,  
Bernard FELLMANN